



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-041-2023-08

PUBLIÉ LE 23 AOÛT 2023

Sommaire

Agence Régionale de Santé / Direction de l'autonomie

- IDF-2023-07-07-00010 - Arrêté n°2023-177 portant approbation de cession d autorisation du Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD) de Bondy, initialement gérée par la ville de Bondy, au profit du Centre Communal d Action Sociale (CCAS) de Bondy (3 pages) Page 3
- IDF-2023-07-20-00013 - Arrêté n°2023-194 portant autorisation d extension de capacité de 103 à 109 places de l Etablissement d Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) La Croisée Bleue sis 2 rue Henri Barbusse à Eaubonne (95600) géré par la SAS Médotels (3 pages) Page 7
- IDF-2023-07-21-00016 - Arrêté n°2023-195 portant autorisation de réduction de capacité de 126 à 120 places de l Etablissement d Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) Korian Montfrais situé 35 rue du Chemin Neuf à Franconville (95130) géré par la SAS Médica France (3 pages) Page 11
- IDF-2023-08-18-00006 - Arrêté n°2023-223 portant approbation de cession d autorisation du Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) sis à Magny-en-Vexin détenu par le Groupement Hospitalier Intercommunal du Vexin (GHIV) au profit du Centre Hospitalier René Dubos (CHRD) renommé Hôpital NOVO, sis 6 avenue d Ile-de-France à Pontoise (95300) (3 pages) Page 15

Agence Régionale de Santé

IDF-2023-07-07-00010

Arrêté n°2023-177 portant approbation de
cession d autorisation du Service de Soins
Infirmiers A Domicile (SSIAD) de
Bondy, initialement gérée par la ville de Bondy,
au profit du Centre Communal d Action Sociale
(CCAS) de Bondy

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° 2023 - 177

**portant approbation de cession d'autorisation du Service de Soins Infirmiers
A Domicile (SSIAD) de Bondy, initialement gérée par la ville de Bondy,
au profit du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Bondy**

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L.312-1, L.313-1, L.314-3 et suivants, les articles L.315-7 et L.123-5 al 3 ;
- VU** le code de la santé publique ;
- VU** le code de la sécurité sociale ;
- VU** le code de justice administrative et notamment son article R.312-1 ;
- VU** le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé Île-de-France, à compter du 9 août 2021 ;
- VU** le décret n° 2021-1476 du 12 novembre 2021 relatif au rythme des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- VU** l'arrêté n° 2018-61 du 23 juillet 2018 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France en date du 23 juillet 2018 portant adoption du cadre d'orientation stratégique 2018-2027 du Projet Régional de Santé (PRS) Île-de-France ;
- VU** l'arrêté n° 2018-62 du 23 juillet 2018 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France portant adoption du schéma régional de santé 2018-2022 du projet régional de santé d'Île-de-France ;
- VU** l'arrêté n° 2021-220 de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France du 30 décembre 2021 établissant le PRIAC 2021-2025 pour la région Ile-de-France ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°95-0792 du 14 mars 1995 portant autorisation de création d'un Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) pour personnes âgées de 20 places dont 3 places réservées à la prise en charge de malades du VIH au Centre Municipal de Bondy ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°98-2169 du 5 mai 1998 portant autorisation d'extension de la capacité du Service de Soins Infirmiers à Domicile pour personnes âgées, à Bondy de 20 à 25 places dont 3 places réservées à la prise en charge de malades du SIDA ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°01-1479 du 6 avril 2001 portant autorisation d'extension de la capacité du Service de Soins Infirmiers à Domicile pour personnes âgées à Bondy de 22 à 40 places ;

- VU** l'arrêté n° 2013-77 du Directeur général de l'Agence régionale de sante Île-de-France en date du 9 avril 2013 portant autorisation d'extension de 12 places du Service de Soins Infirmiers à Domicile pour personnes âgées de Bondy, portant sa capacité totale à 52 places ;
- VU** la délibération n° DCM 2019-1287 du 17 octobre 2019 portant création d'un budget annexe au budget principal de la Ville destiné au suivi de l'activité du Service Infirmier de Maintien à Domicile (SIMAD) à compter du 1^{er} janvier 2020 en M22 ;
- VU** la délibération n° DCM 2020-039 du 11 juillet 2020 portant transfert et clôture du budget annexe dédié au Service Infirmier de Maintien à Domicile du budget annexe de la Ville au budget annexe du Centre Communal d'Action Sociale à compter du 1^{er} janvier 2021 ;
- VU** la délibération n° DCM 2020-189 du 12 décembre 2020 portant transfert et clôture du budget annexe dédié au Service Infirmier de Maintien à Domicile du budget annexe de la Ville au budget annexe du Centre Communal d'Actions Sociales ;
- VU** la décision n° 2021-054 du 27 décembre 2021 de la délégation spéciale pour la ville de Bondy portant transfert et clôture du budget annexe dédié au Service Infirmier de Maintien à Domicile du budget annexe de la Ville au budget annexe du Centre Communal d'Action Sociale ;

CONSIDÉRANT que cette cession d'autorisation correspond à une mise en conformité avec les articles L.315-7 et L.123-5 al. 3 du code de l'action sociale et des familles ;

CONSIDÉRANT que cette modification s'effectue à coût constant et n'entraîne donc aucun surcoût ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

La cession d'autorisation de gestion du Service de Soins Infirmiers A Domicile détenue par la ville de Bondy est accordée au profit du Centre Communal d'Action Sociale de Bondy.

ARTICLE 2^e :

Le service a une capacité totale de 52 places pour personnes âgées.

ARTICLE 3^e :

Cette structure est répertoriée dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

N° FINESS de l'établissement : 93 000 153 2

Code catégorie : [354] Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD)

Code discipline : [358] Soins infirmiers à Domicile
Code fonctionnement (type d'activité) : [16] Prestation en milieu ordinaire
Code clientèle : [700] Personnes Âgées

N° FINESS du gestionnaire : 93 081 347 2
Code statut : [17] Centre Communal d'Action Sociale

ARTICLE 4^e :

Le présent arrêté est sans effet concernant la durée d'autorisation accordée à l'établissement pour 15 ans à compter de sa date de création ou de renouvellement d'autorisation conformément aux articles L.313-1 et D.313-7-2 du code de l'action sociale et des familles.

ARTICLE 5^e :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 6^e :

La Directrice de la Délégation départementale de Seine-Saint-Denis de l'Agence régionale de santé Île-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur, publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France et du Département de Seine-Saint-Denis.

Fait à Saint-Denis, le 7 juillet 2023

Pour la Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France,
La Directrice générale adjointe

Signé

Sophie MARTINON

Agence Régionale de Santé

IDF-2023-07-20-00013

Arrêté n°2023-194 portant autorisation
d'extension de capacité de 103 à 109 places de
l'Établissement d'Hébergement pour Personnes
Agées Dépendantes (EHPAD) La Croisée Bleue sis
2 rue Henri Barbusse à Eaubonne (95600) géré
par la SAS Médotels

ARRÊTÉ N° 2023 - 194

**Portant autorisation d'extension de capacité de 103 à 109 places de l'Établissement
d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) La Croisée Bleue
sis 2 rue Henri Barbusse à Eaubonne (95600)
géré par la SAS Médotels**

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL D'OISE

- VU** le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L. 312-1, L. 313-1, L. 314-3 et suivants ;
- VU** le code de la santé publique ;
- VU** le code de la sécurité sociale ;
- VU** le code général des collectivités territoriales ;
- VU** le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 9 août 2021 ;
- VU** la délibération du Conseil départemental n°0-01 du 1er juillet 2021 confiant la présidence de l'Assemblée départementale à Madame Marie-Christine CAVECCHI ;
- VU** le décret n°2021-1476 du 12 novembre 2021 relatif au rythme des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- VU** l'arrêté n°2018-61 du 23 juillet 2018 portant adoption du cadre d'orientation stratégique 2018-2027 du projet régional de santé d'Ile-de-France ;
- VU** l'arrêté n°2018-62 du 23 juillet 2018 portant adoption du schéma régional de santé 2018-2022 du projet régional de santé d'Ile-de-France ;
- VU** l'arrêté n° 2021-220 de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 30 décembre 2021 établissant le PRIAC 2021-2025 pour la région Ile-de-France ;
- VU** le schéma gérontologique départemental du Val d'Oise 2019-2024, adopté par l'Assemblée Départementale du 29 novembre 2019 ;
- VU** l'arrêté conjoint n° 2010-220 du 10 décembre 2010 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France et du Président du Conseil départemental de Val-d'Oise autorisant la SAS Médotels sise zone Industrielle à Decevey (25870), filiale du Groupe Korian, à gérer et exploiter l'EHPAD La Croisée Bleue sis 2 rue Henri Barbusse à Eaubonne (95600) dont la capacité est de 103 places ;
- VU** l'arrêté conjoint n° 2013-226 du 29 août 2013 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France et du Président du Conseil départemental de Val-d'Oise autorisant la création d'un Pôle d'Activité et de Soins Adaptés (PASA) de 14 places pour accueillir et prendre en charge des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées au sein de l'EHPAD La Croisée Bleue ;
- VU** le courrier du Groupe Korian du 18 juillet 2022 visant la cession de 6 places d'accueil de jour de l'EHPAD Korian Montfrais au profit de l'EHPAD La Croisée Bleue ;

- CONSIDÉRANT** que le projet répond à un besoin identifié sur le département du Val-d'Oise ;
- CONSIDÉRANT** que le présent arrêté a pour objet d'autoriser l'extension de capacité de 6 places d'accueil de jour de l'EHPAD La Croisée Bleue, géré par la SAS Médotels, filiale de la SAS Korian, résultant de la cession de 6 places d'accueil de jour de l'EHPAD Korian Montfrais au profit de l'EHPAD La Croisée Bleue, portant la capacité totale de l'établissement de 103 à 109 places ;
- CONSIDÉRANT** qu'il est compatible avec les objectifs et répond aux besoins sociaux et médico-sociaux fixés par le schéma régional de santé ;
- CONSIDÉRANT** qu'il satisfait aux règles d'organisation et de fonctionnement prévues par le code de l'action sociale et des familles ;

ARRÊTENT

ARTICLE 1^{er} : L'autorisation visant à l'extension de capacité de 6 places d'accueil de jour de l'EHPAD La Croisée Bleue, sis 2 rue Henri Barbusse à Eaubonne (95600), est accordée à la SAS Médotels.

ARTICLE 2^e : La capacité totale de l'EHPAD La Croisée Bleue, destiné à prendre en charge des personnes âgées dépendantes et des personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés, est de 109 places réparties de la manière suivante :

- 103 places d'hébergement permanent
- 6 places d'accueil de jour.

L'établissement comprend un PASA de 14 places.

L'établissement n'est pas habilité à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale.

ARTICLE 3^e : Cette structure est répertoriée dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

N° FINESS de l'établissement La Croisée Bleue : 95 080 895 6

Code catégorie : 500 (EHPAD)

Codes discipline : 924 (Accueil pour personnes âgées),
961 (Pôle d'Activité et de Soins Adaptés)

Codes fonctionnement (type d'activité) : 11 (Hébergement complet internat)
21 (Accueil de jour)

Codes clientèle : 711 (Personnes âgées dépendantes)
436 (Personnes Alzheimer ou maladies apparentées)

N° FINESS du gestionnaire : 25 001 565 8

Code statut : 95 (Société par Actions Simplifiée)

ARTICLE 4^e : La présente autorisation est valable sous réserve du résultat positif de la visite de conformité prévue par l'article L. 313-6 du code de l'action sociale et des familles.

ARTICLE 5^e : Elle est caduque en l'absence d'ouverture au public de l'établissement ou du service dans un délai de quatre ans suivant la notification de la décision d'autorisation conformément aux articles L. 313-1 et D. 313-7-2 du code de l'action sociale et des familles.

ARTICLE 6° : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement doit être porté à la connaissance des autorités compétentes conformément à l'article L.313-1 du code de l'action sociale

ARTICLE 7° : Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 8° : La Directrice de la Délégation départementale du Val-d'Oise de l'Agence régionale de santé Île-de-France et la Présidente du Conseil départemental du Val-d'Oise sont chargées, chacune en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur, publié aux recueils des actes administratifs de la Région Ile-de-France et du Département du Val-d'Oise.

Fait à Cergy-Pontoise, le 20 juillet 2023

Pour la Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France,
La Directrice Générale Adjointe

Signé

Sophie MARTINON

Pour la Présidente du Conseil départemental
du Val-d'Oise et par délégation,
le Directeur Général Adjoint chargé de la
Solidarité

Signé

Laurent SCHLERET

Agence Régionale de Santé

IDF-2023-07-21-00016

Arrêté n°2023-195 portant autorisation de réduction de capacité de 126 à 120 places de l'Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) Korian Montfrais situé 35 rue du Chemin Neuf à Franconville (95130) géré par la SAS Médica France

ARRÊTÉ N° 2023 - 195

Portant autorisation de réduction de capacité de 126 à 120 places de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) Korian Montfrais situé 35 rue du Chemin Neuf à Franconville (95130) géré par la SAS Médica France

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL D'OISE

- VU** le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L. 312-1, L. 313-1, L. 314-3 et suivants ;
- VU** le code de la santé publique ;
- VU** le code de la sécurité sociale ;
- VU** le code général des collectivités territoriales ;
- VU** le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 9 août 2021 ;
- VU** la délibération du Conseil départemental n°0-01 du 1er juillet 2021 confiant la présidence de l'Assemblée départementale à Madame Marie-Christine CAVECCHI ;
- VU** le décret n° 2021-1476 du 12 novembre 2021 relatif au rythme des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- VU** l'arrêté n° 2018-61 du 23 juillet 2018 portant adoption du cadre d'orientation stratégique 2018-2027 du projet régional de santé d'Ile-de-France ;
- VU** l'arrêté n° 2018-62 du 23 juillet 2018 portant adoption du schéma régional de santé 2018-2022 du projet régional de santé d'Ile-de-France ;
- VU** l'arrêté n° 2021-220 de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 30 décembre 2021 établissant le PRIAC 2021-2025 pour la région Ile-de-France ;
- VU** le schéma gérontologique départemental du Val d'Oise 2019-2024, adopté par l'Assemblée Départementale du 29 novembre 2019 ;
- VU** l'arrêté conjoint n° 2008-1877 du 29 décembre 2008 du Préfet du Val-d'Oise et du Président du Conseil général du Val-d'Oise autorisant la SAS Médica France à créer un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) de 126 places (117 places d'hébergement permanent, 3 places d'hébergement temporaire et 6 places d'accueil de jour) situé 35 rue du Chemin Neuf à Franconville ;

VU l'arrêté conjoint n° 2015-180 du 30 juin 2015 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France et du Président du Conseil départemental du Val-d'Oise actant le changement de nom de l'EHPAD Résidence des Montfrais en Korian Montfrais ;

VU le courrier du Groupe Korian du 18 juillet 2022 visant la cession de 6 places d'accueil de jour de l'EHPAD Korian Montfrais au profit de l'EHPAD La Croisée Bleue ;

CONSIDÉRANT que le projet répond à un besoin identifié sur le département du Val-d'Oise ;

CONSIDÉRANT que le présent arrêté a pour objet d'autoriser la réduction de capacité de 6 places d'accueil de jour de l'EHPAD Korian Montfrais, géré par la SAS Médica France, filiale de la SAS Korian, portant la capacité totale de l'EHPAD de 126 à 120 places ;

CONSIDÉRANT qu'il est compatible avec les objectifs et répond aux besoins sociaux et médico-sociaux fixés par le schéma régional de santé ;

CONSIDÉRANT qu'il satisfait aux règles d'organisation et de fonctionnement prévues par le code de l'action sociale et des familles ;

ARRÊTENT

ARTICLE 1^{er} : L'autorisation visant à la réduction de capacité de 6 places d'accueil de jour de l'EHPAD Korian Montfrais sis 35, rue du Chemin Neuf à Franconville (95130), est accordée à la SAS Médica France.

ARTICLE 2^e : La capacité totale de l'EHPAD Korian Montfrais est fixée à 120 places réparties de la manière suivante :

- 117 places d'hébergement permanent
- 3 places d'hébergement temporaire.

L'établissement est habilité à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale à hauteur de 25 places.

ARTICLE 3^e : Cette structure est répertoriée dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

N° FINESS de l'établissement : 95 000 925 8

Code catégorie : 500 (EHPAD))

Codes discipline : 924 (Accueil pour personnes âgées)

657 (Accueil temporaire pour personnes âgées)

Codes fonctionnement (type d'activité) : 11 (Hébergement complet internat)

Codes clientèle : 711 (Personnes âgées dépendantes)

436 (Personnes Alzheimer ou maladies apparentées)

N° FINESS du gestionnaire : 75 005 633 5

Code statut : 95 (SAS)

ARTICLE 4^e : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement doit être porté à la connaissance des autorités compétentes conformément à l'article L.313-1 du code de l'action sociale et des familles.

ARTICLE 5° : Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 6° : La Directrice de la Délégation départementale du Val-d'Oise de l'Agence régionale de santé Île-de-France et la Présidente du Conseil départemental du Val-d'Oise sont chargées, chacune en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur, publié aux recueils des actes administratifs de la Région Ile-de-France et du Département du Val-d'Oise.

Fait à Cergy-Pontoise, le 21 juillet 2023

Pour la Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France,
La Directrice Générale Adjointe

Signé

Sophie MARTINON

Pour la Présidente du Conseil départemental
du Val-d'Oise et par délégation,
le Directeur Général Adjoint chargé de la
Solidarité

Signé

Laurent SCHLERET

Agence Régionale de Santé

IDF-2023-08-18-00006

Arrêté n°2023-223 portant approbation de cession d autorisation du Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) sis à Magny-en-Vexin détenu par le Groupement Hospitalier Intercommunal du Vexin (GHIV) au profit du Centre Hospitalier René Dubos (CHRD) renommé Hôpital NOVO, sis 6 avenue d Ile-de-France à Pontoise (95300)

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° 2023 – 223

Portant approbation de cession d'autorisation du Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) sis à Magny-en-Vexin détenu par le Groupement Hospitalier Intercommunal du Vexin (GHIV)

**au profit du Centre Hospitalier René Dubos (CHRD) renommé Hôpital NOVO,
sis 6 avenue d'Île-de-France à Pontoise (95300)**

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L. 312-1, L. 313-1, L. 314-3 et suivants ;
- VU** le code de la santé publique ;
- VU** le code de la sécurité sociale ;
- VU** le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 9 août 2021 ;
- VU** le décret n°2021-1476 du 12 novembre 2021 relatif au rythme des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- VU** l'arrêté n°2018-61 du 23 juillet 2018 portant adoption du cadre d'orientation stratégique 2018-2027 du projet régional de santé d'Ile-de-France ;
- VU** l'arrêté n°2018-62 du 23 juillet 2018 portant adoption du schéma régional de santé 2018-2022 du projet régional de santé d'Ile-de-France ;
- VU** l'arrêté n° 2023-162 de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France du 19 juin 2023 établissant le programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) 2022-2026 pour la région Ile-de-France ;
- VU** l'arrêté n°2001-264 du 25 avril 2001 de Monsieur le Préfet du Val-d'Oise autorisant la création d'un Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) de 15 places pour personnes âgées, géré par le Centre Hospitalier du Vexin ;
- VU** l'arrêté n°2003-827 du 15 octobre 2003 autorisant l'extension de 4 places du SSIAD de Magny-en-Vexin ;
- VU** l'arrêté n°2010-114 bis du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France prononçant la fusion entre le Centre Hospitalier du Vexin à Magny-en-Vexin et l'Etablissement Public Jean-Baptiste Cartry à Marines et créant le Groupement Hospitalier Intercommunal du Vexin (GHIV) sis 38 rue Carnot à Magny-en-Vexin (95420) ;

- VU** l'arrêté n°2013-143 du 9 juillet 2013 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France autorisant l'extension de 10 places du SSIAD géré par le GHIV, portant sa capacité totale à 29 places destinées à prendre en charge des personnes âgées de plus de 60 ans sur les 26 communes du canton de Magny-en-Vexin ;
- VU** l'arrêté n°DOS-2022/4684 du 19 décembre 2022 portant fusion-absorption, à compter du 1^{er} janvier 2023, du Groupe Hospitalier Carnelle Portes de l'Oise et du Groupement Hospitalier Intercommunal du Vexin (GHIV) par le Centre Hospitalier René Dubos (CHRD), renommé Hôpital NOVO, établissement public de santé ;
- CONSIDÉRANT** que la cession d'autorisation, objet du présent arrêté, est effective à compter du 1^{er} janvier 2023 ;
- CONSIDÉRANT** que cette cession intervenant dans le cadre de l'opération de fusion-absorption du GHIV par le CHRD, le FINESS du gestionnaire unique sera celui du CHRD désormais dénommé Hôpital NOVO ;
- CONSIDÉRANT** que l'Hôpital NOVO souhaite poursuivre la gestion de l'activité du SSIAD et qu'il présente toutes les garanties financières, techniques et morales nécessaires pour assurer la gestion du service ;
- CONSIDÉRANT** que le projet est compatible avec les objectifs et répond aux besoins sociaux et médico-sociaux fixés par le schéma régional de santé ;
- CONSIDÉRANT** qu'il satisfait aux règles d'organisation et de fonctionnement prévues par le code de l'action sociale et des familles ;
- CONSIDÉRANT** que l'opération peut s'effectuer à moyens constants et n'entraîne donc aucun surcoût ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : La cession d'autorisation du SSIAD détenue par le GHIV est accordée au profit de l'Hôpital NOVO sis 6 avenue de l'Ile-de-France à Pontoise (95300).

ARTICLE 2^e : La capacité totale du SSIAD est maintenue à 29 places destinées à prendre en charge des personnes âgées.

ARTICLE 3^e : Cette structure est répertoriée dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la manière suivante :

N° FINESS du service : 95 001 573 5

Code catégorie : 354 (SSIAD)

Code discipline : 358 (soins infirmiers à domicile)

Code fonctionnement (type d'activité) : 16 (prestation en milieu ordinaire)

Code clientèle : 700 (personnes âgées)

N° FINESS du gestionnaire : 95 011 008 0

Code statut : 13 (Etablissement public de santé)

- ARTICLE 4^e :** Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement du service doit être porté à la connaissance des autorités compétentes conformément à l'article L.313-1 du code de l'action sociale et des familles.
- ARTICLE 5^e :** Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.
- ARTICLE 6^e :** La Directrice de la Délégation départementale du Val-d'Oise de l'Agence régionale de santé Île-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur, publié aux recueils des actes administratifs de la Région Ile-de-France et du Département du Val-d'Oise.

Fait à Saint-Denis, le 18 août 2023

Pour la Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France,
La Directrice générale adjointe

Signé

Sophie MARTINON